

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/PV.151
4 février 1982
FRANÇAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 4 février 1982, à 10 h 30

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u>	M. M. MATI M. A. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d' :</u>	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W.E. von der HAGEN M. W. ROHR
<u>Argentine :</u>	M. V. BEAUGE Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie :</u>	M. T. FINDLAY
<u>Belgique :</u>	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE Mlle R. de CLERCQ
<u>Birmanie :</u>	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil :</u>	M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie :</u>	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. K. PRAMOV M. P. POPTCHEV
<u>Canada :</u>	M. G. SKINNER
<u>Chine :</u>	M. TIAN JIN M. YU MINGLIANG M. FENG ZHENYAO M. HU XIAODI
<u>Cuba :</u>	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte :</u>	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique :</u>	M. L.G. FIELDS M. M. BUSBY Mlle K. CRITTENBERGER M. J. LEONARD M. J. MISKEL M. R.F. SCOTT Mlle L.M. SHEA M. J. GUNDERSEN
<u>Ethiopie :</u>	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : M. J. de BEAUSSE

Hongrie : E. I. KOMIVES
M. C. GYORFFY

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. Ch. ANWAR SANI
M. E. SOEPRAPTO
M. HARYOMATARAM
M. B. SIMANJUNTAK

Iran : M. M.J. MAHALLATI
M. M. NOSTRATI

Italie : M. M. ALESSI
M. B. CABRAS
M. C.M. OLIVA
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. M. TAKAHASHI
M. K. TANAKA
M. T. ARAI

Kenya : M. C.G. MAINA
M. D. NANJIRE
M. J. MURIU KIBOI

Maroc : M. M. HALFAOUI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. S.O. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. BENAVIDES

Pologne : M. B. SUJKA
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. H. THIELICKE

Roumanie : M. M. MALITA
M. T. MELESCANU

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. L.J. MIDDLETON Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. H. BERGLUND M. G. ANDERSSON M. S. THEOLIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA M. E. ZAPOTOCKY M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. Y.V. KOSTENKO M. M.M. IPPOLITOV M. V.L. KROKHA
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaïre</u> :	Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la cent cinquante et unième séance plénière du Comité du désarmement.

M. ALESSI (Italie) : Monsieur le Président, ma délégation désire tout d'abord vous féliciter vivement pour les fonctions qui vous reviennent pendant le mois de février et tient à vous assurer de sa pleine coopération dans cette période qui est particulièrement importante pour l'organisation des activités du Comité.

En même temps, je souhaite m'associer à toutes les délégations qui ont voulu témoigner leur reconnaissance envers M. l'Ambassadeur Sani pour la compétence avec laquelle il a présidé nos travaux dans la période précédente.

Finalement, je voudrais associer ma délégation aux chaleureuses expressions d'estime qui ont été adressées à la personne de l'Ambassadeur Fein. Je n'ai eu le privilège de suivre son activité que pendant une période très courte, qui a été toutefois suffisante pour apprécier la contribution qu'il a apportée au Comité.

L'usage établi de préfacier les interventions dans le débat général au sein du Comité du désarmement au moyen de considérations sur la situation politique internationale reflète la conscience que tout effort dans le domaine très sensible du désarmement est affecté par la qualité des relations et par le climat de confiance, ou de manque de confiance, qui prévalent entre Etats.

Pour cette raison, il nous paraît tout à fait légitime d'évoquer dans ce forum la profonde préoccupation qu'engendrent les récents événements polonais. Il s'agit d'une nouvelle source de tension qui vient s'ajouter à d'autres foyers de crise, en particulier à celui ouvert par le maintien de l'occupation militaire étrangère en Afghanistan. Ce n'est pas notre intention de détourner l'attention du Comité des véritables problèmes du désarmement, mais au contraire de placer ces derniers dans le contexte qui leur est propre. Nous ne pouvons non plus accepter la thèse selon laquelle des événements de ce genre n'intéressent que la sphère intérieure d'un Etat. Les principes dont mon Gouvernement a déploré et déplore la violation - le respect des droits de l'homme, l'observance du droit de tous les peuples de déterminer leur statut politique interne et externe sans ingérence extérieure et de poursuivre à leur gré leur développement politique, économique, social et culturel - ces principes sont le patrimoine de la communauté internationale tout entière. Pour l'Europe en particulier, l'Acte final d'Helsinki, qui engage solennellement les 35 pays signataires, associe d'une manière indissoluble leur respect effectif à la sécurité et au développement de relations normales et amicales. La Conférence de Madrid, qui reprendra ses travaux dans quelques jours, offrira au Gouvernement italien l'occasion de déplorer à nouveau les mesures répressives adoptées en Pologne et de réitérer sa demande que de telles mesures soient révoquées.

Même si des événements tels que ceux que j'ai rappelés sont de nature à affecter négativement les efforts en faveur du désarmement, ces efforts doivent être poursuivis sans cesse et sans hésitation.

Je noterai à cet égard que l'ouverture de la session de 1982 du Comité du désarmement est marquée par deux éléments de progrès potentiel : la reprise de négociations en matière de désarmement nucléaire entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, d'une part, et la perspective de la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, de l'autre.

L'ouverture, le mois de novembre dernier, de négociations bilatérales sur les forces nucléaires à portée intermédiaire dans le cadre du processus de contrôle des armements stratégiques entre les deux puissances dotées des plus grands arsenaux revêt une grande importance. Bien que le climat politique international se soit détérioré, ces négociations se poursuivent.

(M. Alessi, Italie)

Le Gouvernement italien partage entièrement l'approche selon laquelle les Etats-Unis ont abordé ces négociations, approche qui a été élaborée au cours d'intenses consultations entre les membres de l'Alliance Atlantique.

La conclusion d'un traité qui limite le nombre des missiles nucléaires à portée intermédiaire au niveau plus bas possible, de préférence au "niveau zéro", est un objectif optimal, répondant parfaitement à la nature des négociations et aux aspirations des peuples européens, notamment des générations plus jeunes, qui ont exprimé avec force, partout où elles ont été libres de le faire, leur préoccupation profonde.

Les négociations sur les forces nucléaires à portée intermédiaire devraient amorcer un processus susceptible de s'élargir à d'autres catégories d'armements et à d'autres mesures, dans une vision globale de l'équilibre des forces et de la sécurité réciproque. Nous souhaitons que des négociations bilatérales sur la réduction des armements stratégiques puissent s'ouvrir prochainement, en vue de conduire à des réductions substantielles dans les arsenaux nucléaires stratégiques.

En ce qui concerne la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, celle-ci représente sans doute une occasion importante pour l'établissement d'un bilan de l'entreprise du désarmement. Les quatre ans d'activité du Comité du désarmement constitueront une partie significative de ce bilan.

Au début de la présente session nous devons nous demander comment et dans quelle mesure notre Comité peut contribuer au succès de la 2ème session extraordinaire. Sur le plan procédural notre premier soin devrait être de rétablir sans délai tous les groupes de travail qui ont fonctionné l'année dernière. La question du mandat du groupe sur les armes chimiques peut être résolue en parallèle, sans pour autant retarder une décision de principe sur le rétablissement du groupe lui-même.

La réflexion commune sur l'organisation et les méthodes de travail du Comité et la recherche d'un consensus sur les améliorations à apporter doivent être également poursuivies. Je désire noter à cet égard les intéressantes suggestions formulées par le distingué représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Fein, dans son allocution de mardi dernier. Quant au fond des sujets qui seront inscrits à notre ordre du jour, le Comité doit poursuivre avant tout la considération des questions nucléaires en leur accordant le rang de priorité qu'elles méritent.

Tout en reconnaissant les difficultés objectives qui se posent à la conclusion d'un traité vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires, je ne voudrais pas manquer cette occasion pour réaffirmer l'importance que mon Gouvernement attache à cet objectif. Il s'agit là d'un élément d'une approche qui doit être plus vaste; mais d'un élément particulièrement significatif que la communauté internationale a depuis nombre d'années singularisé et auquel elle attribue, avec raison, le plus haut degré d'urgence. Nous restons convaincus que le Comité et le groupe d'experts sismologues peuvent compléter sur le plan concret les efforts accomplis par les Etats parties aux négociations trilatérales. Nous sommes prêts à favoriser toute solution qui, sur le plan de la procédure, pourrait être de nature à faire avancer nos travaux, y compris la création d'un groupe de travail.

Nous estimons que la tâche du groupe d'experts sismologues a une importance pratique toute particulière. Pour cette raison nous avons évoqué, dans notre déclaration en plénière du 18 août 1981, l'opportunité d'élargir le mandat du groupe pour lui permettre de traiter au fond la question de l'identification des événements sismiques.

(M. Alessi, Italie)

Un autre sujet prioritaire sur lequel notre Comité est appelé à apporter une contribution décisive est celui des armes chimiques. Le Comité devrait être en mesure de fournir, déjà à la 2ème session extraordinaire, la preuve que sa capacité de négociation est à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée. A cette fin il faut franchir une nouvelle étape dans nos négociations et entamer, sur la base des éléments mis au point l'année dernière, l'élaboration d'une convention.

La XXXVIème Assemblée générale a renouvelé - par une majorité significative - le mandat confié au Secrétaire général, de mener, avec le concours d'experts médicaux et techniques, une enquête impartiale concernant l'utilisation supposée d'armes chimiques dans différentes parties du monde. Au moment où le respect de certains accords internationaux et des règles pertinentes du droit international coutumier est mis en question, il nous apparaît plus urgent que jamais de couronner le système de mesures interdisant toute une catégorie particulièrement odieuse d'armes de destruction massive par un traité sur l'interdiction complète et effective des armes chimiques et sur la destruction de leurs stocks, qui éliminerait définitivement tout risque d'emploi de ces armes.

Toutes les délégations qui ont pris la parole jusqu'à maintenant ont exprimé leur conviction qu'une révision du mandat du groupe de travail est justifiée. Il faut trouver une formulation qui puisse faire l'objet d'un consensus. Le rapport final du groupe de travail pour la session de 1981 contient, dans la section intitulée "Recommandations et conclusions" des indications utiles pour résoudre ce problème.

Une place de choix doit être également réservée au Programme global de désarmement destiné à constituer une des pièces maîtresses de la prochaine session extraordinaire.

L'Italie - l'un des auteurs de la résolution 2602 E de 1969 qui est à l'origine des négociations d'aujourd'hui - souhaite que la 2ème session extraordinaire marque l'achèvement d'une oeuvre commencée il y a près de 12 ans. Au cours du mois de janvier, le groupe de travail, qui se prévaut de la direction expérimentée et prestigieuse de l'Ambassadeur Garcia Robles, a engagé des discussions qui se sont révélées fort utiles bien que quelque peu déséquilibrées à cause de la participation très réservée d'un groupe de délégations. L'intervention du distingué représentant de la Tchécoslovaquie, le 2 février dernier, contribue en partie à combler cette lacune : nous attendons de connaître le développement ultérieur des idées qui y sont contenues, notamment en ce qui concerne les questions de la nature du programme global, de la division et de la durée des phases, de la transition d'une phase à l'autre, des mécanismes pour examiner l'application du programme, etc.

Qu'il me soit permis de rappeler que ma délégation, tout en restant ouverte aux solutions qui pourront être trouvées d'un commun accord, continue à réserver sa préférence à un programme global structuré en trois phases. Chacune de ces phases regrouperait les différentes mesures sur la base d'un critère fonctionnel. La première phase comprendrait ainsi les mesures jugées nécessaires pour arrêter la course aux armements, tout en gardant des niveaux de sécurité non diminués. La troisième et dernière phase comprendrait les mesures visant l'élimination complète des armes et des forces armées; la phase intermédiaire comprendrait les mesures destinées à relier le point de départ et celui d'arrivée, c'est-à-dire les mesures visant à réduire de façon progressive et équilibrée les différents types d'armes et de forces armées. Une articulation éventuelle plus détaillée de cette structure - par exemple en sous-phases - pourrait être la tâche de conférences de révision ou d'autres mécanismes de révision qui seront mis en place pour surveiller et stimuler l'application du programme global.

(M. Alessi, Italie)

D'autres questions importantes figurent traditionnellement à l'ordre du jour du Comité et sans doute continueront à y figurer. La délégation a l'intention d'utiliser le temps qui sera consacré à leur examen spécifique pour faire connaître ses vues en la matière. Je ne voudrais toutefois manquer cette occasion pour exprimer le souhait que, cette année, dans l'ordre du jour et le programme de travail du Comité, puisse trouver une place adéquate un point nouveau concernant les mesures ultérieures à adopter pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

En effet, l'intérêt porté aux problèmes du contrôle des armements et du désarmement dans l'espace extra-atmosphérique a constitué une caractéristique toute particulière des délibérations de la XXXVI^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les nombreuses interventions sur le sujet ont fait ressortir la conviction qu'il revient à la communauté internationale d'entreprendre d'urgence des efforts ultérieurs pour empêcher une course aux armements dans cette nouvelle dimension de l'activité humaine.

Cet intérêt s'est traduit par l'adoption de deux résolutions qui, pour la première fois, témoignent du désir de l'Assemblée générale que le Comité du désarmement se saisisse de cette question. Et ceci en pleine conformité avec le paragraphe 80 du Document final.

La résolution 36/97 C - dont l'Italie est l'un des coauteurs - prie le Comité du désarmement, dans le paragraphe 3 de son dispositif, "d'examiner, dès le début de sa session de 1982, la question de la négociation d'accords efficaces et vérifiables visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Il serait tout à fait approprié d'envisager un premier échange de vues, en séance plénière, au cours de cette partie de la session.

Après ce tour d'horizon, cet examen préliminaire d'une question aussi complexe et sensible, nous serons mieux placés pour décider des procédures plus appropriées pour donner une suite concrète aux délibérations de l'Assemblée générale. Le développement rapide de la technologie spatiale au cours des dernières années fait planer des menaces bien concrètes et précises : certaines applications ne relèvent plus du domaine des hypothèses scientifiques, mais ont déjà commencé à faire partie des arsenaux militaires. Il faut les identifier et s'efforcer de remédier à cette situation par la négociation urgente de mesures concrètes, vérifiables et efficaces.

Voilà le sens, à notre avis, de la demande que l'Assemblée générale a adressée au Comité, organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, et le rôle qui peut lui revenir dans ce domaine.

Il serait illusoire de penser pouvoir résoudre dès maintenant avec efficacité l'ensemble des problèmes que posent la prévention d'une course aux armements dans l'espace par quelques articles d'un traité de caractère général. Une telle approche ne ferait que retarder nos efforts et éloigner notre objectif.

A cet égard, la résolution 36/97 C, déjà mentionnée, nous donne une indication sur la voie à suivre : le paragraphe 4 du dispositif prie le Comité du désarmement "d'examiner à titre prioritaire la question de la négociation d'un accord efficace et vérifiable aux fins d'interdire les systèmes antisatellites, qui constituerait un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs" énoncés au paragraphe précédent de cette résolution.

On s'accorde généralement à reconnaître que le développement plus menaçant, celui qui exige l'action plus immédiate, est constitué par la mise au point de systèmes d'armes antisatellites. Si ce développement demeurait incontrôlé, on aurait là la prémisse pour une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Cette perspective doit nous inciter à faire un effort déterminé pour écarter, avant qu'il ne soit trop tard, les risques réels et immédiats qui se posent dans ce domaine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se joint à d'autres pour vous féliciter de votre accession à la Présidence. Nos premières séances officielles et officieuses nous ont déjà permis d'apprécier la courtoisie et l'équité avec lesquelles vous présidez nos travaux. Ma délégation est heureuse à l'idée de travailler sous votre direction. Nous sommes sûrs que nous profiterons tous des sincères et nobles objectifs que vous assignez à vos hautes responsabilités. Ma délégation se rappelle aussi avec gratitude la contribution exceptionnelle que notre précédent Président, l'Ambassadeur Anwar Sani, a apportée à nos travaux.

Dans cette déclaration initiale, je n'aborderai que trois des nombreux thèmes qui concernent directement cette session du Comité du désarmement, à savoir l'environnement politique dans lequel nous commençons nos travaux, certains aspects du problème des armes chimiques et, finalement, le Programme global de désarmement.

Le Comité se réunit à mi-chemin entre la trente-sixième session de l'Assemblée générale et la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. A ce stade, il n'apparaît pas inutile d'évaluer les tâches auxquelles la session extraordinaire aura à faire face et les résultats que nous avons obtenus sur le plan bilatéral et multilatéral. Je n'entrerai pas toutefois dans le détail. En feuilletant le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, chacun peut constater que seuls quelques fragments du programme d'action qui s'y trouve énoncé ont été réalisés. Certes, il y a eu des réalisations positives, par exemple la conclusion de la Convention des Nations Unies sur les armes particulièrement inhumaines et de nombreux autres éléments concrets. Pourtant, d'énormes problèmes restent sans solution et notre travail présente encore des lacunes béantes. Dans cette situation, il est vain de vouloir distribuer blâmes et accusations. Ce qui importe davantage, c'est d'examiner l'état d'avancement de nos travaux, aussi peu satisfaisants soient-ils, et d'établir raisonnablement nos projets, pour les quelques mois qui nous restent, en évaluant les possibilités qui s'offrent à nous. Il faut concentrer les travaux du Comité sur les points essentiels et réduire au strict minimum les débats de procédure. Nous devons tout faire pour éviter d'arriver à la deuxième session extraordinaire les mains vides, mais aussi considérer avec réalisme ce qui peut réellement être fait.

"Réalisme" doit aussi être le mot d'ordre pour la deuxième session extraordinaire elle-même. Les objectifs ambitieux doivent être confrontés aux réalités, et l'examen et l'évaluation des résultats de la période écoulée doivent aboutir à une planification judicieuse pour les mois à venir. Les perspectives réelles de progrès concrets au cours de cette période doivent prendre le pas sur la poursuite d'objectifs trop ambitieux.

Bien que le Comité du désarmement soit un organe international autonome, la trente-sixième session de l'Assemblée générale doit naturellement avoir d'importantes répercussions sur les travaux de notre session. Abstraction faite d'autres décisions qui nous intéressent, l'Assemblée générale, dans un nouveau domaine important, concernant les mesures visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, a confié au Comité une tâche nouvelle et importante dont ma délégation attend la discussion prochaine, comme suite à la résolution 36/97 C dont elle est l'un des coauteurs.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

A propos maintenant de l'environnement politique plus vaste dans lequel nous devons oeuvrer, ma délégation se joint à celles qui se sont dites gravement préoccupées de la situation en matière de sécurité internationale. Nous estimons tous que les chances de progrès substantiels vers la limitation des armements et le désarmement dépendent avant tout de la confiance entre Etats et de l'application d'une politique cohérente de retenue et de modération dans la poursuite des intérêts extérieurs.

Pourtant, nous ne pouvons que constater que les relations Est-Ouest se sont encore dégradées et que le climat de confiance a été sérieusement affecté.

L'occupation militaire de l'Afghanistan se poursuit sans relâche, au mépris de la condamnation prononcée par la majorité écrasante de la communauté internationale et dont témoignent les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Aucun changement ne peut être décelé dans l'attitude de l'Union soviétique, qui est responsable de cette violation du principe de l'autodétermination et du non-recours à la force dans les relations internationales.

Au contraire, certains signes donnent à penser que la répression militaire en Afghanistan s'intensifie et fait de nombreuses victimes particulièrement parmi les ruraux. Ma délégation a été profondément alarmée par des informations concernant une utilisation d'agents chimiques.

Un autre événement plus récent a ébranlé les fondements de la confiance mutuelle et les perspectives de coopération pacifique.

Je veux parler bien entendu de l'imposition de la loi martiale en Pologne. Ses conséquences et répercussions constituent une violation flagrante de l'acte final d'Helsinki. Les événements de Pologne ne constituent pas simplement une affaire intérieure. Bien au contraire, la violation du document d'Helsinki de 1975, des droits fondamentaux de l'homme et de la législation internationale de l'OIT, font de la tragédie du peuple polonais un sujet de légitimes inquiétudes pour l'ensemble de la communauté internationale.

La responsabilité de cette rupture des engagements internationaux et de la décision d'inverser le processus de renouveau et de réforme en Pologne incombe aux autorités militaires polonaises, mais tout aussi bien à l'Union soviétique.

Les événements de Pologne représentent bien autre chose qu'une simple perturbation dans l'atmosphère politique : ils révèlent une répugnance générale à se conformer aux principes des droits de l'homme tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki et à accepter l'évolution pacifique.

Contrairement aux assurances données par le régime militaire polonais, aucun signe d'amélioration n'a été observé. Une ombre démesurée s'étend sur les perspectives du processus de limitation des armements. Les conditions de sécurité en Europe en sont bien sûr directement affectées. Il est impérieux que le climat de confiance soit rétabli. La confiance est une condition essentielle de notre activité en tant que négociateurs au Comité du désarmement.

Mon gouvernement, en plein accord avec l'Acte final d'Helsinki, a invité à diverses reprises les dirigeants polonais à lever la loi martiale pour rétablir les droits civiques du peuple polonais, à libérer les personnes appréhendées et à reprendre

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

un véritable dialogue avec l'Eglise catholique et les représentants légitimes du syndicat indépendant en Pologne. En outre, nous demandons que la Pologne soit autorisée à résoudre ses problèmes d'une façon autonome et sans intervention extérieure.

Une fois remplies ces conditions indispensables, la confiance mutuelle renaîtra, et les perspectives de progrès, c'est-à-dire de résultats concrets en matière de désarmement et de limitation des armements, seront substantiellement améliorées.

Aussi graves qu'ils soient, les événements de Pologne ne constituent pas les seules menaces au climat des relations de sécurité internationales. L'équilibre militaire en Europe demeure toujours aussi préoccupant.

La République fédérale d'Allemagne accueille donc avec satisfaction la reprise, après l'interruption de Noël, des négociations tenues à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les forces nucléaires de portée intermédiaire. Nous sommes persuadés que ces négociations, si elles aboutissent, contribueront à accroître la stabilité internationale et le progrès dans les autres domaines d'action pour la limitation des armements. Nous appuyons pleinement la proposition de grande portée des Etats-Unis - préparée avec soin dans le cadre de l'Alliance occidentale - visant à réaliser le niveau zéro pour tous les missiles nucléaires de portée intermédiaire basés au sol de part et d'autre.

Un traité dûment fondé sur cette offre unique éliminerait la catégorie d'armes la plus préoccupante. A notre avis, la conclusion d'un tel traité serait le moyen le plus efficace et le plus tangible de renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous accueillons avec satisfaction l'engagement des deux parties de n'épargner aucun effort pour parvenir à un accord. Dans le même esprit, mon gouvernement attache une importance considérable à la poursuite des négociations au sein du Comité.

En abordant maintenant la deuxième partie de mon intervention, je voudrais souligner une fois de plus l'importance que ma délégation attache à la question des armes chimiques. Chez nous, l'interdiction complète des armes chimiques est une question qui préoccupe non seulement le gouvernement mais également tous les partis politiques représentés au Bundestag. Le 3 décembre 1981, le Parlement a unanimement adopté une résolution demandant instamment la conclusion immédiate d'une convention sur les armes chimiques placée sous un contrôle international efficace.

Si nous considérons les réalisations du Comité pendant sa session de 1981, nous référant au rapport du Groupe de travail des armes chimiques, nous pouvons nous enorgueillir d'avoir atteint, sous la direction efficace de M. l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, un degré considérable de spécificité dans un texte qui se rapproche beaucoup du libellé d'un traité. Toutefois, jusqu'ici, le progrès est moins apparent sur le plan de la vérification. Or, la vérification est la pierre angulaire dont dépend le succès ultime de nos négociations et sur laquelle nous devrions donc concentrer une attention particulière pendant les débats de cette année.

L'expérience acquise au sujet d'accords ne comportant pas de mécanisme approprié de vérification, comme le Protocole de Genève et la Convention sur les armes biologiques, fait ressortir la nécessité de parvenir à une solution globale à cette question.

(II. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Ma délégation a maintes fois exprimé ses vues sur les éléments essentiels d'un système international efficace de vérification. Permettez-moi de récapituler :

- la vérification doit se faire selon une procédure réglementaire préétablie pour éviter toute discrimination et s'effectuer dans une atmosphère de sérieux et de coopération,
- elle doit englober des enquêtes impartiales sur les événements qui ont besoin d'être précisés, et
- elle doit préserver les intérêts économiques légitimes.

Pour faire progresser les travaux dans cette direction, ma délégation présentera au cours de la présente session un document de travail qui exposera plus en détail les mécanismes et procédures qui, à notre avis, déterminent l'efficacité de la vérification d'une convention sur les armes chimiques. Entre autres dispositions, ce document de travail traitera spécifiquement des problèmes que posent les armes binaires. En particulier, et contrairement à certaines allégations selon lesquelles il serait impossible de vérifier qu'un pays ne fabrique pas d'armes binaires, nous avons l'intention de proposer une méthode permettant d'étendre la vérification à ces armes.

Il est inutile de souligner la contribution vitale du Programme global de désarmement au succès de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Les documents à ce sujet montrent clairement que le Comité du désarmement doit en venir à un accommodement sur la question d'un programme global de désarmement et doit au moins avoir dès la fin de la partie printanière de sa session, un texte négociable, avec ou sans un nombre limité de variantes sur des problèmes particuliers, prêt à présenter aux instances plus vastes de New York. Il y a urgence et notre crédibilité est en jeu.

Le Groupe de travail sur un programme global de désarmement, qui a siégé pendant la majeure partie de janvier, a fait un bon travail et, bien qu'aucun résultat définitif ne soit en vue sur la plupart des questions, a permis à toutes les délégations concernées d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension. Ma délégation exprime sa reconnaissance aux participants au Groupe de travail et à son Président, M. l'Ambassadeur García Robles, du Mexique. Le travail accompli en janvier nous permet d'identifier les domaines où un consensus est à notre portée et, inversement, ceux où subsistent d'importants sujets de controverse que nous devons régler de concert pendant les quelques prochaines semaines.

Ma délégation, qui figure parmi les coauteurs du document CD/205, le seul projet complet de programme dont le Comité soit saisi pour le moment, a l'impression que les trois questions de principe suivantes sont posées et doivent faire l'objet d'une négociation constructive dans un esprit de compromis :

1. Nature du Programme global de désarmement

Il est évident que le Programme global de désarmement nécessite un mode d'adoption et de promulgation qui corresponde à son importance primordiale pour le succès de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, mais aussi à l'objectif du programme fondamental qui est d'être un cadre politiquement applicable à un processus global de négociation. Il est toutefois également évident qu'un instrument de cette nature n'est pas adapté au processus normal de ratification internationale. Même les partisans d'un programme global de désarmement qui soit "juridiquement contraignant" n'ont pas été jusqu'ici en mesure de montrer comment cet effet contraignant

(H. Wogener, République fédérale d'Allemagne)

pourrait être techniquement réalisé. Notre recherche d'une solution adéquate dans un esprit de compromis devrait donc s'orienter vers un programme global de désarmement qui, adopté par la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, soit revêtu d'un degré spécial de solennité, a in d'accroître l'engagement politique. Ma délégation est prête à aider à la recherche de telles modalités dans un esprit positif et constructif. Vous vous rappellerez que les coauteurs du document CD/205 ont proposé d'inclure dans la résolution à laquelle le programme serait joint en annexe un paragraphe "invitant tous les Etats à déclarer qu'ils respecteront les objectifs, principes et priorités énoncés dans le Programme, et à exprimer leur ferme volonté et détermination de mettre en oeuvre le Programme par la négociation d'accords spécifiques et vérifiables de contrôle des armements et de désarmement".

2. Désignation des mesures de désarmement

Une différence importante entre la liste des mesures proposées dans le document CD/205 et la liste correspondante du document CD/223 du Groupe des 21 est le degré de spécificité. Il existe aussi une différence fondamentale dans l'approche. Dans la plupart des cas, lorsqu'une mesure particulière de négociation est décrite dans CD/223, la description sous-entend déjà par sa teneur le résultat attendu de ces mêmes négociations. Ce document ne se limite pas à indiquer l'objectif principal des négociations, mais anticipe sur des résultats détaillés, préjugant ainsi des décisions futures des gouvernements et des négociateurs. J'estime, Monsieur le Président, que c'est là une voie dangereuse, car aucune délégation n'est actuellement en mesure de prévoir l'issue de négociations futures, et nul ne peut raisonnablement et de façon responsable se déclarer lié dans le détail sur une période qui peut facilement atteindre, voire dépasser, vingt ans. Dans la plupart des cas, cette approche va aussi à l'encontre des "Eléments" convenus du Programme, tels qu'ils ont été adoptés par la Commission du désarmement des Nations Unies. Ce document montre clairement que le programme ne devrait constituer que le cadre de négociations sur le fond; mais ne devrait pas se substituer à des résultats qui exigent des négociations concrètes.

Ma délégation a la vive impression que cette approche suppose le problème résolu et ne favorisera pas l'obtention d'un consensus sur une liste de mesures de désarmement. Chaque délégation, chaque groupe régional, a parfaitement le droit d'attacher des objectifs et des espoirs spécifiques à un point précis de la négociation; mais il serait vain de vouloir imposer ses vues dès le départ à tous ses partenaires potentiels dans une négociation. En réalité, un consensus ne se fera sur la liste des mesures que si toutes les délégations acceptent de formuler leurs préférences particulières en un langage plus court et plus neutre, en s'inspirant des "Eléments" adoptés par la Commission du désarmement.

3. Calendrier

Alors que les pays occidentaux et le Groupe des pays non alignés semblent prêts à structurer le Programme global de désarmement en plusieurs phases, il y a une tendance marquée, chez les auteurs du document CD/223, à prévoir un calendrier de négociation rigoureusement planifié, avec des instructions détaillées quant à ce qui devrait être négocié et réalisé à des stades ultérieurs, tout à fait indépendamment du résultat des phases précédentes de la négociation. Au Groupe de travail, les auteurs du document CD/205 ont expliqué en détail pourquoi cet ensemble de phases successives avait peu de chances de devenir opérationnel. Cette critique ne devrait pas être interprétée comme un refus catégorique d'accepter de donner par la suite une

(II. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

structure rationnelle au processus inscrit dans le Programme. C'est le contraire qui est vrai. Il ne fait pas de doute qu'une fonction dynamique, une fonction de temps doit être incorporée au Programme. Mais, de l'avis de ma délégation, cet élément structurel doit se trouver plutôt dans la périodicité des réunions d'examen que dans la magie et l'automatisme d'un calendrier que des événements ultérieurs pourraient rendre inutile et vain. Ma délégation a une position très ouverte quant au nombre et au rythme de ces réunions.

Les réunions d'examen, grâce à l'intérêt qu'elles susciteront dans l'opinion publique et à l'impact dynamique qu'elles auront, feront certainement plus pour maintenir chaque fois l'élan du processus de négociation multilatérale et bilatérale qu'un calendrier mécanique d'objectifs de négociation qui, s'il est dépassé par la réalité, gênera ses anciens auteurs. Permettez-moi donc de dire, Monsieur le Président, que la question du calendrier, l'un des points les plus controversés des négociations sur un Programme global de désarmement, nécessite une démarche nouvelle et impartiale, une nouvelle injection de réalisme, pour produire des résultats utiles. Peut-être le moment est-il venu de revenir à notre point de départ commun, c'est-à-dire de repartir du texte convenu des Eléments, et d'étudier la meilleure façon de l'utiliser pour élaborer des solutions satisfaisantes.

Permettez-moi de passer enfin à une remarque plus générale sur le Programme global de désarmement. A notre avis, le Programme ne peut avoir une incidence positive sur le désarmement multilatéral et bilatéral que si la communauté internationale peut vraiment s'y rallier. Les négociations ne peuvent s'engager et produire des résultats que si le cadre dans lequel elles doivent s'inscrire répond aux intérêts de sécurité de toutes les parties concernées. Il doit y avoir une incitation constante à respecter le Programme et à réaliser pleinement ses possibilités dans un processus par étapes. Cette fonction d'incitation sera perdue si les participants en viennent à le juger irréaliste. En fin de compte, la valeur du Programme ne sera pas mesurée par la hauteur des nobles intentions qui l'auront inspiré, mais par l'élan réel qu'il créera et par les négociations qu'il facilitera et favorisera. Sur le plan humain, je comprends tout à fait ceux qui, souffrant des déceptions que leur a causées la terrible lenteur avec laquelle se meuvent les affaires du désarmement mondial, veulent laisser derrière eux un Programme global de désarmement idéal montrant la nature élevée de leurs propres sentiments et de leurs propres projections. Hélas, cela ne nous aiderait pas à faire des progrès sur les questions de limitation des armements dont nous nous occupons. Le maître mot est la crédibilité. Seul un programme global de désarmement visant des objectifs que l'on peut atteindre et selon un calendrier que l'on peut respecter peut répondre à ce critère. Pour mon gouvernement, la limitation des armements et le désarmement sont placés très hauts dans l'échelle des priorités. C'est dans cet esprit qu'il s'emploiera à apporter sa contribution à l'élaboration du Programme global de désarmement et, au-delà du Programme, qu'il oeuvrera sans relâche pour la paix et la sécurité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation japonaise, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence pour le mois de février. Je voudrais également rendre un hommage non moins chaleureux à l'Ambassadeur Sani, qui s'est acquitté avec tant d'efficacité et de conscience de ses fonctions au Comité depuis le mois d'août de l'année dernière. Je voudrais aussi souhaiter cordialement la bienvenue à nos nouveaux collègues qui siègent à cette table.

Qu'il me soit permis de présenter mes sincères condoléances à la délégation italienne et par son truchement, à la famille de feu l'Ambassadeur Cordero di Montezemolo. La présence de l'Ambassadeur me manquera d'autant plus que nous étions voisins au Comité et que j'ai eu maintes fois le plaisir de siéger près de lui au cours des deux dernières années.

En disant au revoir à notre estimé collègue, l'Ambassadeur Fein, je ne peux que lui exprimer l'hommage de ma délégation, ainsi que notre profonde gratitude pour la contribution éminente qu'il a apportée aux travaux de ce comité pendant ses quatre années de présence à Genève.

Quelques mois seulement nous séparent de la réunion, à New York, de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Au moment où débutent les travaux de la première partie de la session de 1982 du Comité du désarmement, il m'est impossible de ne pas souligner le rôle et la responsabilité qui incombent à ce comité en contribuant au succès de cette session extraordinaire.

Conformément à notre Constitution, qui est dédiée à la cause de la paix et aux trois principes non nucléaires - la non-possession d'armes nucléaires, la non-production de ces armes et l'interdiction de leur introduction au Japon - la politique du Japon consiste essentiellement à ne pas devenir un Etat militairement important, mais à consacrer son énergie et ses ressources nationales à la paix et à la prospérité mondiales. Nous avons constamment suivi cette politique pendant les 36 dernières années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre, soutenus par la profonde aspiration à la paix et à la stabilité mondiales qui a guidé le peuple japonais pendant toutes ces années.

Le peuple japonais est convaincu que la limitation des armements et le désarmement peuvent et doivent jouer un rôle important pour édifier et réaliser la paix et la stabilité dans le monde. De ce point de vue, la limitation des armements et le désarmement concernent véritablement l'intérêt national. En fait, le Japon estime que ces questions devraient intéresser le monde entier, et notre nation est unanime à prier pour qu'il en soit ainsi.

Cependant, en regardant autour de nous, nous voyons que, contrairement à nos aspirations, le monde dans lequel nous vivons, la situation internationale actuelle, se dégradent chaque année. Les événements de Pologne influent gravement sur l'ensemble de la situation internationale, et le Japon espère que l'état de choses préoccupant qui règne là-bas se normalisera dès que possible. Le Japon redoute également que l'évolution de la situation dans ce pays ne détruise encore davantage ce qui reste de la confiance mutuelle entre les nations - confiance qui est le fondement même des négociations sur le désarmement.

Par ailleurs, l'accumulation gigantesque d'armes nucléaires et l'interminable course aux armements se poursuivent au même rythme. Cette tendance angoissante, jointe à la détérioration de la situation politique internationale, est un sujet de grave préoccupation pour les peuples du monde et il nous est impossible de nous

(M. Okawa, Japon)

retrancher dans l'inaction. C'est pourquoi la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale suscite tant d'intérêt et d'espoir parmi le peuple japonais, ainsi d'ailleurs que parmi les peuples des autres pays. La nation japonaise est résolue à n'épargner aucun effort pour que la deuxième session extraordinaire parvienne à bonne fin.

Dans l'allocution d'ouverture qu'il a prononcée le 25 janvier 1982, à la session ordinaire de la Diète nationale, le Premier Ministre, M. Suzuki, a indiqué lui-même qu'il se proposait de participer à la session extraordinaire et s'est exprimé comme suit :

"On ne saurait espérer le bonheur de l'humanité tant que l'Est et l'Ouest continuent de rivaliser à qui accumulera le plus d'armements. Nous devons être réalistes et reconnaître que c'est l'équilibre des forces qui maintient la paix et la stabilité; nous devons travailler à conserver cet équilibre. Parallèlement, nous devons poursuivre nos efforts pour que cet équilibre se situe à un niveau aussi bas que possible.

La question du désarmement et de la limitation des armements est une de celles pour laquelle tous les peuples du monde devraient oeuvrer de concert et il sera impossible de parvenir à une paix véritable si nous ne consacrons pas les ressources excédentaires créées par le désarmement à la coopération avec les pays en développement et au développement de l'économie mondiale.

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se tiendra au mois de juin prochain constituera une occasion favorable pour renforcer encore ces efforts internationaux."

Le Gouvernement japonais n'est pas le seul à porter un vif intérêt à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Un groupe de membres de la Diète n'appartenant à aucun parti politique et comprenant plus de 200 personnes, qui a créé, au mois de mai de l'année passée l'Association parlementaire pour la promotion du désarmement international, se prépare activement en vue de cette session. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales japonaises prennent une part active à une vaste gamme d'activités organisées dans ce but et se proposent d'envoyer un groupe important de représentants à New York en qualité d'observateurs pour prendre la parole à la session extraordinaire, comme elles l'ont fait en 1978, lors de la première session extraordinaire.

Monsieur le Président, le Comité du désarmement se doit de répondre aux espoirs de nos peuples. Néanmoins, le temps dont nous disposons est limité. Pour pouvoir contribuer à donner une signification véritable à la prochaine session extraordinaire, notre Comité doit utiliser au mieux les 11 ou 12 semaines dont nous disposons et s'efforcer d'obtenir le maximum de résultats compte tenu des circonstances.

En premier lieu, le Comité devrait limiter au minimum les débats de procédure et aborder les questions de fond le plus tôt possible.

En ce qui concerne les organes subsidiaires, il va de soi que le Groupe de travail sur un Programme global de désarmement devrait reprendre immédiatement ses travaux.

Ce groupe de travail s'est déjà réuni depuis le début de janvier sous la présidence éminente de l'Ambassadeur Garcia Robles et ces réunions supplémentaires se sont révélées très utiles. Certes, l'élaboration d'un Programme global de désarmement est une tâche extrêmement complexe et difficile et, s'agissant des

(M. Okawa, Japon)

mesures qui doivent y figurer et de l'établissement de "phases" ou d'"étapes", ma délégation estime qu'il serait plus sage d'éviter une approche trop ambitieuse et de s'efforcer de rédiger un programme viable et réalisable. Il va sans dire que les travaux de ce groupe de travail devraient avoir un caractère prioritaire, étant donné que l'adoption d'un Programme global de désarmement est l'un des principaux objectifs de la session extraordinaire.

L'année passée, le Groupe de travail des armes chimiques a été en mesure d'accomplir des progrès importants sous la direction énergique de l'Ambassadeur Lidgard, et c'est pour ma délégation une raison supplémentaire de continuer à demander instamment que son mandat soit révisé afin de lui permettre de progresser encore davantage cette année. Cependant, l'élaboration d'un nouveau mandat ne devrait en aucune façon faire obstacle à la poursuite des travaux de fond au Groupe de travail: c'est pourquoi, en examinant le texte de ce nouveau mandat, le Groupe de travail devrait temporairement reprendre ses travaux dans le cadre du mandat précédent.

S'agissant du Groupe de travail des armes radiologiques, le nombre et l'étendue des problèmes en discussion ont considérablement diminué grâce à la façon consciencieuse dont l'Ambassadeur Kömives, de Hongrie, s'est acquitté de ses fonctions de Président. Ce groupe de travail devrait profiter de la proximité de la session extraordinaire pour créer l'élan nécessaire pour accélérer la conclusion de ses travaux. L'année passée, on a proposé d'insérer dans le texte de la convention sur les armes radiologiques une disposition interdisant les attaques contre les installations nucléaires civiles: ce problème présente un grand intérêt pour mon pays. Un moyen réaliste de résoudre nos difficultés consisterait à élaborer une autre formule - un instrument distinct, sous une forme ou sous une autre - qui porterait exclusivement sur cette question. Si l'on pouvait ainsi la séparer de la convention sur les armes radiologiques, il serait théoriquement possible d'accélérer l'élaboration de celle-ci. Après en avoir terminé avec les armes radiologiques, nous serions à même de consacrer davantage d'attention et d'efforts aux questions les plus urgentes, telles que le désarmement nucléaire.

Quant au Groupe de travail des garanties négatives de sécurité, ma délégation estime qu'on est parvenu l'année dernière à une compréhension beaucoup plus claire des divers concepts à l'étude, grâce aux efforts persévérants déployés par M. Ciarrapico, d'Italie, et nous pensons que ce groupe de travail devrait être autorisé à poursuivre ses travaux conformément à son mandat de l'année dernière.

Outre ces quatre groupes de travail, la délégation japonaise tient à demander à nouveau la création d'un nouveau groupe de travail sur une interdiction complète des essais nucléaires, afin de travailler efficacement à la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais. J'espère vivement que le Comité pourra parvenir à un consensus sur cette question. Je n'ignore pas que la création d'un groupe de travail n'est pas le seul moyen de s'occuper d'une question particulière de notre Comité. Cependant, la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais est d'une importance capitale, et il s'agit d'une proposition concrète et tangible. C'est pourquoi ma délégation est d'avis que cette question devrait être traitée de façon systématique et concentrée, et la méthode la plus efficace pour le faire serait, selon nous, de créer un groupe de travail spécial à cet effet.

(M. Okawa, Japon)

Conformément aux résolutions adoptées l'année dernière par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité du désarmement doit cette année examiner de nouvelles mesures en vue de prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Mon Gouvernement s'intéresse vivement à cette question, et ma délégation espère pouvoir apporter une contribution positive à nos débats sur ce point.

Avant de conclure, je tiens à saluer l'ouverture récente de négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la limitation des forces nucléaires de portée intermédiaire. Ces deux Etats ont entrepris ces importants entretiens malgré la dégradation observée dans la situation internationale ces dernières années, et ils n'en ont que plus de mérite. Bien que ces négociations se déroulent nécessairement en dehors du Comité du désarmement, elles se tiennent dans la même ville de Genève. Leur progression peut avoir des effets salutaires sur les négociations multilatérales au sein de notre Comité - c'est du moins ce qu'espère ma délégation. En conséquence, nous exprimons l'espoir que les délégations de l'Union soviétique et des Etats-Unis voudront bien informer ce Comité de temps à autre, selon qu'elle le jugeront opportun, des progrès accomplis dans leurs négociations bilatérales. Ma délégation attend aussi avec un grand intérêt l'ouverture, à une date rapprochée, de l'autre série de négociations bilatérales - celles relatives à la réduction des armements nucléaires stratégiques - qui présenteront une importance vitale pour nous tous.

Pour conclure, Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer notre ferme espoir qu'en abordant les travaux de la présente session le Comité du désarmement sera pleinement conscient de la responsabilité considérable qui lui incombe à l'égard de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ma délégation est résolue à faire tout son possible pour contribuer à cet objectif.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. STRUCKA (Tchécoslovaquie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation tchécoslovaque arrive à la session de printemps du Comité du désarmement avec des instructions claires de son gouvernement. Elle doit mener des négociations sérieuses et constructives à cette tribune internationale importante, qui est encore la seule pour mener des négociations multilatérales sur des questions mondiales de désarmement.

Pendant sa trente-sixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté quelques dizaines de résolutions, qui chargent le Comité du désarmement d'une responsabilité concrète. On peut dire sans exagérer que le Comité devra effectuer un travail colossal pour s'acquitter avec honneur de ses obligations.

Dans cette situation, il est indispensable de ne ménager aucun effort pour entreprendre immédiatement un travail pratique et organiser toute l'activité du Comité de façon à utiliser littéralement chaque minute en vue de l'objectif recherché. La délégation tchécoslovaque note avec beaucoup de satisfaction que c'est justement dans cette direction que vous avez l'intention, Monsieur le Président, d'organiser nos activités. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le déclarer dans mon intervention précédente, la délégation tchécoslovaque vous soutiendra pleinement dans vos efforts pour que le Comité parvienne à des résultats positifs.

Nous ne voulons pas vous soutenir uniquement par des paroles. A la première séance plénière du Comité, la délégation tchécoslovaque a présenté la position concertée d'un groupe d'Etats socialistes sur la question de la teneur d'un programme

(II. Strucka, Tchécoslovaquie)

global de désarmement. Je tiens à rappeler que, conformément au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 36/92 F de l'Assemblée générale, le Comité du désarmement doit achever, lors de la première partie de sa session de 1982, l'élaboration d'un programme complet de désarmement et présenter ce programme à temps pour que l'Assemblée générale l'examine et l'adopte à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, avant l'ouverture de laquelle il ne reste plus que 122 jours. C'est là notre contribution concrète à la réalisation d'un des nombreux objectifs du Comité. Les délégations des pays socialistes sont prêtes à aborder l'examen de tous les autres points de l'ordre du jour dans un esprit également constructif. Cela répond entièrement à la résolution 36/92 D de l'Assemblée générale, adoptée sur l'initiative de la Tchécoslovaquie, au paragraphe 2 de laquelle l'Assemblée générale "demande aux Etats Membres de se laisser guider, lors de toutes les négociations sur le désarmement, par les principes généralement reconnus du droit international et de présenter et d'examiner de manière constructive, en ayant pleinement conscience de leurs responsabilités et dans un esprit de coopération, des propositions et initiatives tendant à accélérer le progrès des négociations sur le désarmement et à faciliter l'adoption de mesures concrètes et acceptables pour tous dans le domaine du désarmement". Nous voudrions croire que les autres délégations ont également l'intention de s'efforcer avec nous de trouver une solution aux problèmes qui se posent à nous et de présenter des résultats concrets à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, il est très regrettable que les délégations de certains pays essayent d'écarter le Comité de l'organisation de négociations constructives et fécondes et de nous imposer des confrontations politiques stériles. Il n'y a pas de place, à cette tribune, pour des tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, et elles méritent la condamnation la plus catégorique. Les délégations qui ont décidé de s'engager sur cette voie doivent se rendre compte qu'en le faisant elles mettent en péril l'exécution, par le Comité, des tâches qui lui sont confiées et qu'elles doivent en assumer l'entière responsabilité. Ainsi que l'a déclaré hier L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, en recevant les représentants du Conseil consultatif de l'Internationale socialiste sur le désarmement, "... la diplomatie exige que l'on cherche à dénouer les choses, pas à les nouer. Aucune épée ne saura trancher le noeud gordien des situations conflictuelles et des problèmes litigieux du monde contemporain. La seule voie possible est celle des négociations constructives et patientes, des négociations assurant une réduction réelle des armements et leur destruction".

Permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler encore une disposition de la résolution 36/92 D déjà citée, dans laquelle l'Assemblée générale demande aux Etats "... de ne pas faire obstacle aux progrès que l'on pourrait accomplir lors des négociations sur le désarmement en abordant des questions étrangères au sujet".

Bien qu'il y ait eu dans les interventions de certaines délégations, mardi et aujourd'hui, en particulier dans celle du représentant de la République fédérale d'Allemagne, des tentatives de perturber la marche normale du travail du Comité, on aimerait quand même espérer, Monsieur le Président, que ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement commencera sans retard superflu un examen sérieux des questions de son ordre du jour. Nous ne doutons pas que c'est là le souhait d'une majorité écrasante des délégations à ce comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Comme il est d'usage à chaque séance plénière du jeudi, j'ai demandé au Secrétariat de distribuer un document officiel contenant un calendrier des séances et réunions qui auront lieu durant la semaine suivante. En plus des deux séances hebdomadaires du lundi et du jeudi après-midi du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, il est proposé que le Comité tienne deux réunions officielles pour poursuivre l'examen des questions énumérées dans le document officiel. Ces réunions auraient lieu le mercredi après-midi et le vendredi matin. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que le Comité accepte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

S'il n'y a pas d'autres observations, j'ai l'intention de lever cette séance plénière.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 9 février à 10 h 30. Comme il a été convenu au Comité, une réunion officielle se tiendra demain, vendredi, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 10.